

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 avril 2024

---

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES  
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CE1012

présenté par

Mme Jourdan, M. Potier, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Garot, M. Naillet et M. Bertrand Petit

**ARTICLE 9**

Après l'alinéa 4, insérer un alinéa ainsi rédigé :

« Il comportera un module d'évaluation de la durabilité sociale de l'exploitation, en matière notamment d'emploi, de qualité de vie et conditions de travail, de développement des compétences. Il aura pour objet d'éclairer les capacités de résilience de l'exploitation par la gestion du travail et de ses ressources humaines. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à compléter le diagnostic avec un module d'évaluation de la durabilité sociale de l'exploitation, en matière notamment d'emploi, de qualité de vie et conditions de travail, de développement des compétences.

Le diagnostic proposé constitue un outil très intéressant pour évaluer la durabilité et la résilience des exploitations agricoles en vue de leur transmission ou dans le cadre d'une création/reprise d'entreprise. Il nécessite toutefois d'être enrichi sur une autre dimension essentielle de la durabilité, qui est au cœur des préoccupations du monde agricole : la durabilité sociale. Elle interroge en effet sur la vivabilité du système d'exploitation et la gestion de ses ressources humaines non-salariées et salariées. L'intensité et la qualité du travail, le recours au travail mutualisé, le développement des compétences, sont autant d'éléments qui apportent résilience au système d'exploitation.

Tel est le sens du présent amendement issu des échanges avec la CFDT.